



PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 COMPETITIONS DU CD76TT

23 Septembre 2020

La santé des membres de la famille pongiste est un impératif qui justifie, à lui seul, la rédaction de ce protocole sanitaire qui sera bien évidemment renforcé par son respect à titre individuel au service de la santé et de la sécurité sanitaire collective pour une pratique en toute sécurité.

Chaque joueur qui participe aux compétitions départementales s'engage également à respecter le présent protocole et la réglementation en cours sous peine de sanctions.

Avant la compétition : préparation plateau de jeu

- ✓ Lors de l'installation de la salle respect de la distanciation et des règles sanitaires par les bénévoles
- ✓ S'assurer de la présence en nombre suffisant d'affiche protocole PHASE 5 et des affiches " port du masque obligatoire " aux endroits stratégiques
- ✓ Délimiter autant que possible individuellement les aires de jeu avec des séparations en respectant la distance minimum de 2 mètres entre chaque table.
- ✓ Positionner les porte-serviettes à une distance minimum de 1 mètre avec la table d'arbitrage (afin de moins gêner vous pouvez les installer dans le coin au fond de chaque camp).
- ✓ Equiper chaque aire de jeu d'une solution hydro alcoolique et lingettes, spray (savonneux ou désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476) avec papier essuie-tout.
- ✓ Prévoir une poubelle à proximité immédiate de chaque aire de jeu pour jeter les lingettes, papier essuie-tout et masques jetables.
- ✓ Prévoir des couloirs de circulation les plus larges possibles.
- ✓ Organiser au mieux les flux de circulation sur le plateau de jeu, les baliser pour éviter les croisements.
- ✓ Dans la mesure du possible installer la table du juge arbitre de façon à respecter naturellement la distanciation sociale
- ✓ Mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table du Juge arbitre
- ✓ Présence d'un ou des référents Covid19, portant un signe distinctif si possible (brassard, chasuble, etc...), désignés par l'organisateur ou le club recevant, qui veillent au respect de l'ensemble des règles sanitaires, des gestes barrières et à l'approvisionnement suffisant des produits nécessaires à l'exécution dudit protocole sanitaire.
- ✓ Mise à disposition de Gel Hydroalcoolique à l'entrée de la salle afin que tout accédant se désinfecte les mains
- ✓ **Registre des présents** : ce registre est à remplir les participants (nom, prénom, de téléphone ou adresse courriel), la notion de participant renvoie à l'ensemble des personnes à proximité immédiate de l'aire de jeu (compétiteurs mais techniciens, coach, staff médical, arbitres, conseillers, voir public si le type de salle s'y prête). Ce principe ne s'applique pas au public éloigné (par exemple gradins ou espaces ne donnant pas accès au plateau de jeu) dans ces espaces il y a lieu d'appliquer les précautions suivantes : un groupe constitué ne peut excéder 10 personnes, respect de la distance de 1 m entre ceux-ci, si présence de gradins avec siège laisser une place disponible de part et d'autre de chaque groupe constitué ou personne individuelle.
- ✓ Les compétiteurs se dirigent vers la table d'arbitrage pour le pointage,
- ✓ **Respecter les consignes édictées ou conseillées par la collectivité gestionnaire des équipements** pour l'accueil du public et des compétiteurs : (Jauge admissible , règles de distanciation, registre de présence pour les non participants , etc...) qui seront portées à la connaissance du responsable des organisations du CD76TT ; en cas de restrictions locales sur l'utilisation de l'équipement sportif (vestiaires, douches...), l'organisateur ou le club recevant doit aussi en informer au préalable l'équipe reçue pour le championnat départemental par équipe ou la CSD, le responsable des organisations départementales et le secrétariat du CD76 qui en informera via la convocation les compétiteurs et le juge-arbitre pour les autres épreuves départementales.
- ✓ Autorisation - déclaration pour les compétitions : Une déclaration préalable est à effectuer pour une jauge au-delà de 1 500 personnes (Compétiteurs, organisateur et public compris) **celle-ci est à confirmer, car elle peut varier en fonction d'arrêtés pris localement**, auprès de la collectivité gestionnaire de la salle qui transmet, avec son avis, à la préfecture,
- ✓ Buvette :
 - La demande d'autorisation doit être faite au moins 15 jours auparavant auprès de la mairie.
 - Le protocole sanitaire des cafés restaurants s'applique strictement.

Pendant la compétition :

Le juge-arbitre reste responsable du bon déroulement de l'épreuve, à ce titre il peut prendre toute disposition utile concernant le respect des règles sanitaires, après avoir consulté le ou les référents Covid 19.

Le juge arbitre rappellera, en début de compétition, les règles sanitaires à respecter en liaison avec le référent COVID19.

Le non-respect des règles sanitaires par les joueurs peut entraîner des sanctions sportives immédiates de la part du juge-arbitre ou ultérieures de la part de la commission sportive compétente après étude du rapport du juge arbitre, si ce non-respect du protocole sanitaire est du fait d'une personne non joueur ou non licencié c'est au responsable du club de faire autorité.

✓ **Echauffement :**

- Le nombre de joueurs par table est limité à 4 maximum.
- Les joueurs désinfectent leur partie de table, leur porte-serviette et le haut des séparations d'entrée avant de commencer l'échauffement.
- Les joueurs désinfectent également leurs balles avant le début de l'échauffement.
- Il n'y a pas de changement de côté durant l'échauffement et les deux minutes d'adaptation

✓ **Déroulement d'une partie :**

- Les tirages au sort s'effectuent de manière à conserver la distanciation sociale.
- Il est rappelé que la pratique en double est autorisée (au cas où l'un des joueurs ne souhaite pas participer au double même en lui ayant proposé de jouer masqué, la paire perd la partie mais le joueur peut continuer à disputer le reste de ses parties en simple).
- Les joueurs apportent leur propre matériel qu'ils ne prêtent à personne. Ils posent leurs affaires personnelles en dehors des aires de jeu.
- En plus des joueurs de l'équipe, une seule personne par table (entraîneur, accompagnant...) est autorisée à rester sur le banc.
- Il ne doit pas y avoir de contact physique entre les joueurs, ni avec les officiels et coaches. La poignée de main est interdite.
- A leur arrivée dans l'aire de jeu, les joueurs et les arbitres utilisent une solution hydroalcoolique ou autre (lingettes) pour se nettoyer les mains et peuvent ôter leur masque.
- Dès l'entrée dans l'aire de jeu, l'arbitre (à défaut les joueurs) nettoie les balles, la surface de jeu, les porte-serviettes à l'aide d'une lingette ou spray (savonneux ou désinfectant virucide conforme) avec papier essuie-tout
- Contrôle de raquette :
 - 1. L'arbitre se nettoie les mains avant de saisir la raquette posée par le joueur sur la table ;
 - 2. il contrôle la raquette visuellement (état général, marque, planéité, épaisseur) ;
 - 3. il se nettoie les mains avant de procéder au contrôle de la raquette suivante ;
 - 4. il se nettoie les mains à la fin des contrôles de raquettes ; En cas de doute, un contrôle complémentaire peut être réalisé par le juge-arbitre en utilisant du matériel spécifique désinfecté préalablement et dans le respect des consignes sanitaires.
- Les joueurs ne s'essuient pas les mains sur la table.
- Les joueurs ne soufflent pas sur la balle.
- Les joueurs d'une équipe sont autorisés à rester sur le banc, ainsi qu'une personne supplémentaire par table (entraîneur, accompagnant...). Le port du masque est obligatoire pour le banc.
- L'arbitre (ou la personne faisant fonction d'arbitre) désinfecte ses mains, le stylo, la balle, puis à nouveau ses mains.
- Il ne doit pas y avoir de contact physique entre les joueurs, ni avec les officiels et coaches. La poignée de main est interdite.
- Lors du changement de côté, les joueurs évitent de se croiser et déplacent leur porte serviette personnellement.
- Uniquement en cas de besoin durant la partie, l'arbitre (ou la personne faisant fonction d'arbitre par défaut les joueurs) nettoie rapidement la surface de jeu à l'aide d'une lingette ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout
- Lors de la prise d'un temps mort, le carton blanc ne doit pas être posé sur la surface de jeu, mais affiché directement sur le marqueur.

Ce protocole sanitaire ne se veut pas exhaustif mais fait ressortir et apporte une réponse , **à sa date de parution**, aux questions les plus communément posées sur les consignes et les moyens de protections nécessaires à la gestion, mise en oeuvre des mesures de protection sanitaires, celui-ci ne se substitue donc pas aux textes officiels et réglementaires, pour plus de précisions, il y aura lieu de se reporter et s'appuyer sur les documents suivants :

- **Guide de reprise d'activité saison 2020/2021 édité le 8 Septembre 2020 par la FTTT lien d'accès :**
http://www.fft.com/site/medias/shares_files/guide-de-reprise-tennis-de-table-phase-5-fft-3099.pdf
- **Préconisations Sanitaires pour les compétitions Saison 2020/2021 Phase 5 Edition du 8 septembre 2020**
http://www.fft.com/site/medias/shares_files/preconisations-sanitaires-en-competitions-phase-5-fft-3100.pdf
- **Guide de la rentrée sportive du ministère chargé des sports version du 7 Septembre 2020 lien d'accès :**
http://www.fft.com/doc/MS_GuideRentreSportive_07_sept_2020.pdf
- **Guide de recommandations des équipements sportifs du ministère des sports version du 2 Septembre 2020 lien d'accès :** http://www.fft.com/doc/MS_SportsGuideEquipementsSportifs_sept_2020.pdf
- **Les règles sanitaires locales particulières émanant des collectivités territoriales ayant en charge les équipements sportifs**
- **Les arrêtés préfectoraux ou sous préfectoraux en vigueur (en particulier les arrêtés portant sur l'obligation du masque dans les espaces publics) :**
<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/COVID19-Point-de-situation-Les-mesures-en-vigueur-dans-le-departement-de-la-Seine-Maritime>
- **L'affiche protocole PHASE 5 accessible par le lien :**
http://www.fft.com/site/medias/shares_files/affiche-reprise-tennis-de-table-phase-5-fft-3098.pdf